2.5 Enfants - Population scolaire des 1er et 2nd degrés

Ala rentrée 2018, en France, la population scolarisée dans les premier et second degrés s'élève à 12,9 millions, soit une hausse de 315 000 par rapport à la rentrée 2010 (figure 1). Cette hausse est portée essentiellement par le second degré, en lien avec l'arrivée à ces âges des enfants du baby-boom des années 2000. Les effectifs augmentent en collège (+ 152 000) et au sein des formations générales et technologiques en lycée (+ 196 000), mais diminuent dans les formations professionnelles en lycée (– 57 000). En effet, les flux d'orientation à la sortie du collège sont en faveur de la voie générale et technologique.

À la fin du collège, les élèves peuvent poursuivre leurs études dans la voie générale, technologique, professionnelle ou encore en apprentissage. Ce palier d'orientation a pour effet de réduire très fortement la mixité sociale au lycée: si en moyenne au collège, 36 % des élèves ont des parents ouvriers, retraités anciens ouvriers ou employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé ou inactifs, ils ne sont plus que 26 % en voie générale et technologique au lycée, alors qu'ils représentent plus de la moitié des effectifs dans la voie professionnelle. En CAP, plus de 60 % des élèves ont des parents relevant de ces situations socioprofessionnelles.

Les filles s'orientent plus fréquemment en lycée général et technologique que les garçons : elles représentent 54 % des effectifs de la voie générale contre 41 % en voie professionnelle.

Le **taux de scolarisation** global des 2 à 17 ans à la rentrée 2017 est de 93,9 % et augmente de 0,9 point par rapport à la rentrée

précédente. Presque tous les enfants sont déjà scolarisés à partir de 3 ans et pour certains, dès 2 ans (*figure 2*). En 2017, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans atteint 11,8 %. Ce taux, qui s'élevait à 34,6 % en 1999, a été divisé par trois entre 1999 et 2012. À la rentrée 2013, il a augmenté pour la première fois depuis dix ans, en raison d'un changement de politique éducative plus favorable à la scolarisation à cet âge, notamment dans les zones les plus défavorisées. Il reste stable depuis la rentrée 2014.

À 11 ans, **âge** théorique d'entrée en sixième, 9,0 % des enfants sont encore scolarisés dans le premier degré. Cette proportion baisse depuis plusieurs années en raison des politiques éducatives visant à limiter les redoublements dès le primaire.

À 14 ans, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (83,2 % contre 77,8 %) (*figure 3*). À cet âge, 13,2 % des garçons sont encore en quatrième, soit 3,2 points de plus que les filles. Par ailleurs, les garçons suivent un peu plus fréquemment un enseignement adapté.

À 17 ans, le type d'enseignement suivi diffère selon le sexe du fait de l'orientation prise en fin de troisième. L'enseignement général ou technologique, soit en première, soit en terminale, prédomine pour les deux sexes : il accueille 62,5 % des filles et 49,5 % des garçons âgés de 17 ans. Cependant, les garçons sont plus souvent que les filles dans une filière professionnelle (38,4 % contre 27,1 %), qu'elle soit suivie par la voie scolaire ou par celle de l'apprentissage. Enfin, les garçons sont un peu plus fréquemment non scolarisés que les filles (respectivement 7,5 % et 5,8 %).

Définitions

Population scolarisée : elle comprend les élèves et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Mesri), mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture et de la santé).

Le **taux de scolarisation**, pour une population d'une tranche d'âge donnée, correspond au rapport entre l'effectif d'élèves, d'apprentis et d'étudiants de cette tranche d'âge et l'effectif de la population totale correspondante. L'âge est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

Pour en savoir plus

- L'état de l'École, Depp, édition 2019.
- Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, Depp, édition 2019.
- Voir fiches 2.6, 5.5 et 6.2.

Enfants - Population scolaire des 1^{er} et 2nd degrés 2.5

1. Population scolaire des 1er et 2nd degrés par niveau

	Rentrée 2010	Rentrée 2018			
	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en milliers)	Part de filles (en %)	Part des élèves ayant des parents cadres¹ ou ensei- gnants (en %)	Part des élèves ayant des parents ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé ou inactifs² (en %)
Premier degré	6 664	6 750	48,9	nd	nd
Second degré – Éducation nationale	5 353	5 645	49,4	24,6	35,1
Formations en collège, y compris Segpa	3 222	3 374	48,8	23,7	36,1
Formations générales et technologiques en lycée (LEGT)	1 426	1 622	53,9	32,4	26,3
Formations professionnelles en lycée (LP)	706	649	41,4	8,6	52,9
dont : Bac professionnel (y compris BMA3)	517	526	41,7	9,2	50,9
CAP	123	111	38,2	5,3	63,0
BEP	55	///	///	///	///
Enseignement scolaire relevant d'autres ministères4	221	208	44,8	nd	nd
Apprentissage dans le secondaire ⁵	322	273 p	28,4	nd	nd
Ensemble	12 561	12 876	48,6	nd	nd

nd : non disponible /// : absence de résultat due à la nature des choses

p : résultat provisoire

1. Cadres, professions intellectuelles supérieures ou chefs d'entreprise de plus de 10 salariés.

2. Retraités ouvriers ou employés et inactifs hors retraités.

3. Brevet des métiers d'art.

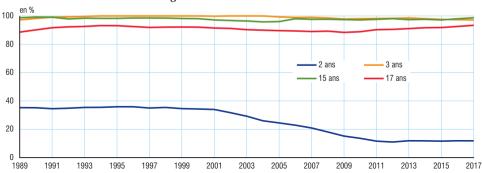
4. Ministères en charge de l'agriculture et de la santé (établissements médico-sociaux et hospitaliers).

5. Y compris pré-apprentis en CFA.

Champ: France v compris Mayotte à partir de 2011.

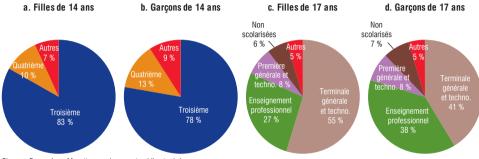
Source : MENJ-Mesri-Depp.

2. Taux de scolarisation selon l'âge



Champ: France métropolitaine jusqu'en 1998, France hors Mayotte depuis 1999. Sources: MENJ-Mesri-Depp et Mesri-Sies; SSP; Drees; Insee; traitements Depp.

3. Taux de scolarisation des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2017-2018



Champ: France hors Mayotte, enseignement public et privé.

Sources: MENJ-Mesri-Depp et Mesri-SIES; SSP; Drees; Insee; traitements Depp.